

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION LIMITANT LA PEINE CAPITALE
À CERTAINS DÉLITS

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est) demande à proposer le bill n° C 3, tendant à modifier le code criminel (peine capitale).

Des voix: Explications!

M. Winch: L'objet de ce bill est l'abolition de la peine capitale au Canada, sauf dans les cas de délits comme la trahison et la piraterie en haute mer.

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

MODIFICATION TENDANT À L'ABOLITION
DE LA PEINE CORPORELLE

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est) demande à proposer le bill n° C 5, tendant à modifier le code criminel (peine corporelle).

Des voix: Explications!

M. Winch: L'objet de ce bill, monsieur l'Orateur, est d'insérer dans la loi la recommandation du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, présentée il y a quelques années, suivant laquelle un juge ne pourra plus ordonner la peine corporelle comme sentence en rendant son jugement.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION VISANT À ÉTABLIR UN MAXIMUM
DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Hazen Argue (Assiniboia) demande à proposer le bill n° C 4, tendant à modifier la loi sur l'intérêt.

Des voix: Explications!

M. Argue: L'objet du présent bill est similaire à celui du premier bill que j'ai proposé, tout en ayant une portée plus étendue. Le bill prévoit la fixation d'un maximum de 12 p. 100 pour les intérêts et frais exigibles par les sociétés de petits prêts, sur les ventes à tempérament et sur toutes autres transactions commerciales.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATION VISANT À LA PROLONGATION DE LA
DURÉE DES PÉRIODES DE PRESTATIONS
SAISONNIÈRES

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail) propose que la Chambre se forme en comité plus tard, ce jour, pour l'étude du projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

[M. Argue.]

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue de prolonger temporairement la durée des périodes de prestation saisonnière prévues par la loi sur l'assurance-chômage pour une période de six semaines allant du 18 mai 1958 au 28 juin 1958.

La motion est adoptée.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATION TENDANT À L'AUGMENTATION DU
MONTANT GLOBAL DISPONIBLE

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité plénier plus tard, ce jour, pour l'étude du projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la loi de 1954 sur l'habitation, en vue de porter de 400 millions à 750 millions de dollars le montant global qui peut être versé, sur le fonds du revenu consolidé, en vertu du paragraphe (1) de l'article 22 de la loi.

La motion est adoptée.

QUESTIONS MARQUÉES
D'UN ASTÉRISQUEL'ASSURANCE CHÔMAGE—EXTENSION DE
PRESTATIONS SAISONNIÈRESQuestion n° 5—**L'hon. M. Martin:**

A-t-on fait des démarches en vue de prolonger au delà du 15 mai 1958 le versement des prestations saisonnières prévues par la loi sur l'assurance-chômage?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la réponse à la question est oui. Le gouvernement a donné avis de son intention de présenter une mesure législative en vue de modifier la loi sur l'assurance-chômage pour prolonger jusqu'au 28 juin 1958 la durée des périodes de prestations saisonnières.

DEMANDES DE DOCUMENTS

TRAVAUX SUR LE SAINT-LAURENT—
SECTION DE LACHINEDemande n° 1—**L'hon. M. Chevrier:**

Copie de tous télégrammes et lettres, plans et autres documents échangés depuis le 1^{er} juillet 1954 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec et (ou) l'Hydro-Québec, relativement à l'exécution de travaux, y compris la production d'énergie, dans la section de Lachine du fleuve Saint-Laurent.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, une motion semblable avait été acceptée à la dernière session, mais, par suite de la dissolution, on n'avait pas pu s'en occuper. A ce moment-là, il avait été convenu, à la suite d'entretiens avec l'honorable député, que là où il est question de travaux dans la section de Lachine du fleuve Saint-Laurent, il s'agit de la section de Lachine de la voie maritime du